

**COMMUNAUTE DU PERCHE & HAUT VENDOMOIS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**Conseil communautaire du 25 Octobre 2021**

**Sur convocation en date du 18 octobre 2021.**

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-cinq octobre à vingt heures, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendôme se sont réunis à la salle des fêtes de Morée.

**Ordre du jour :**

- Election du 2<sup>ème</sup> Vice-Président de la CPHV
- Indemnités de fonction du 2<sup>ème</sup> Vice-Président
- Commissions CPHV et représentation de la CPHV dans d'autres organismes
- Questions diverses

**Etaients présents et ayant pris part au vote :**

<b>Pezou</b> Pierre Solon Aurélien Lemoine	<b>Fréteval</b> Bernard Pillefer Carole Barrault Evelyne Gandon Pascal Trassard	<b>Morée</b> Alain Bourgeois Marie-France Arneau Jean-Pierre Coyau Nathalie Vitras	<b>Droué</b> Laëtitia Bouilly Bruno Brych Gilles Volant
<b>St-Hilaire la Gravelle</b> Rémi Penais Katia Touzet Natacha Serpin	<b>St-Jean Froidmentel</b> Laurent Borel	<b>Busloup</b> Marcel Defremont Philippe Flenner	<b>Lignièeres</b> Patrice Couty Carole Edy
<b>Moisy</b> Sixtine Lamé Michel Beaudoux	<b>Ouzouer-le-Doyen</b> Pierre Brousse	<b>Chauvigny-du-Perche</b> Danielle Périn	<b>Fontaine-Raoul</b> Sibylle De Beaudignies
<b>La Chapelle-Enchérie</b>	<b>Lisle</b> Patrick Lahoreau	<b>La Fontenelle</b> Joël Verdier	<b>Le Poislay</b> Séverine Coigneau
<b>La Chapelle Vicomtesse</b> Daniel Barilleau	<b>Brévainville</b> Dominique Brunet	<b>Renay</b> Guy Deshayes	<b>Romilly-du-Perche</b> Régine Vassaux
<b>Villebout</b> Daniel Alazard	<b>Bouffry</b>	<b>Ruan-sur-Egvolle</b> Alain Brunet	

**Etaients absents :** Monique Soria, Gautier Béranger, Jean-Pierre Brulé, Alexandra Cassant, André Laisement, Pascal Prudhomme, Laurent Fougereux, Catherine Monnier, Emile Thiolat, Didier Duchesne, Marylène Gouet, Jean-Maurice Brunet, Christèle Camus, Gabrielle Faudet-Nellenbach, Andrée Savigny, Danielle Cohergne, Sébastien Gaillard, Christine Aubry, Christiane Gourdel, Philippe Plu.

**Pouvoirs :** Christiane Gourdel à Laurent Borel, Gabrielle Faudet-Nellenbach à Pierre Solon, Alexandra Cassant à Guy Deshayes, Monique Soria à Danielle Périn.

**Nombre de membres :**

**En exercice : 41**

**Présents : 35**

**Pouvoirs : 4**

**Votants : 39**

Sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendôme.

Pierre BROUSSE a été désigné secrétaire de séance.

Le Président appelle les membres du conseil communautaire à se prononcer sur les comptes rendus des séances du 29 mars 2021, du 15 avril 2021, du 3 mai 2021, du 7 juin 2021, du 5 juillet 2021. Ceux-ci sont approuvés à l'unanimité.

## **2021-DELIB-158 : CPHV**

### **Composition du Bureau CPHV**

#### **Ajout d'un dix-huitième membre du Bureau**

**Vu** la délibération du 16 juillet 2020, fixant le nombre de vice-présidents et de membres du bureau,

Le Président rappelle que par délibération en date du 16 juillet 2020, le conseil communautaire a fixé comme suit la composition du Bureau Communautaire de la Communauté du Perche & Haut Vendômois :

- Le Président ;
- Sept (7) Vice-Présidents ;
- Dix-Sept (17) autres membres.

Suite à la démission du 2<sup>e</sup> Vice-Président de la Communauté du Perche et Haut Vendômois, le Président propose de revoir la composition du Bureau comme suit :

- Le Président ;
- Sept (7) Vice-Présidents ;
- Dix-huit (18) autres membres.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **DECIDE** de maintenir à sept (7) le nombre de Vice-Présidents de la Communauté du Perche & Haut Vendômois,
- **DECIDE** de porter à dix-huit (18) le nombre de membres du Bureau,
- **AUTORISE** le Président à procéder à l'élection du 18<sup>e</sup> membre du Bureau,
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

---

## **2021-DELIB-159 : Communauté du Perche & Haut Vendômois**

### **Indemnités de fonction du 2<sup>ème</sup> Vice-Président**

**Vu** les articles L.5211-12, R. 5214-1 et R. 5332-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'article L. 2123-20 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le décret n° 2016-670 du 25 mai 2016 portant majoration de la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des établissements publics d'hospitalisation,

**Vu** le décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017 portant modification du décret n° 82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la fonction publique et du décret 85-1148 du 24 octobre 1985 modifié relatif à la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des personnels des établissements publics d'hospitalisation,

**Vu** l'élection d'Aurélien LEMOINE en qualité de 2<sup>ème</sup> Vice-Président de la Communauté du Perche & Haut Vendômois en date du 25 octobre 2021,

**Vu** la population totale de la Communauté du Perche & Haut Vendômois s'élevant à 9 213 habitants,

**Considérant** que la loi fixant des taux maximum, il y a lieu de déterminer le taux des indemnités allouées au 2<sup>e</sup> Vice-Président,

Il est proposé au conseil communautaire de maintenir le taux des indemnités pour l'exercice des fonctions de 2<sup>e</sup> Vice-Président à 12,90 %.

Cette décision est applicable à compter du 25 octobre 2021.

Les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 65 du budget de la Communauté du Perche & Haut Vendômois.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- **DECIDE** de fixer l'indemnité de fonction de Monsieur Aurélien LEMOINE, 2<sup>e</sup> Vice-Président de la Communauté du Perche & Haut Vendômois en date du 25 octobre 2021, à un taux de 12,90 %.

## **2021-DELIB-160 : CPHV**

### **Modification de la composition des commissions**

Le Président propose aux membres du conseil communautaire, suite à la démission de Monsieur Pierre SOLON en qualité de 2<sup>ème</sup> Vice-Président de la Communauté du Perche & Haut Vendômois, de renouveler la composition des commissions de la Communauté du Perche & Haut Vendômois.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire désigne les membres des commissions comme suit :

#### **Aménagement de l'Espace :**

Nouveau Membre : Aurélien LEMOINE

Nouvelle composition de la commission : Aurélien LEMOINE, Pierre SOLON, Rémi PENNAIS, Bernard PILLEFER, Laurent BOREL, Katia TOUZET, Patrick LAHOREAU

Il est à noter que Monsieur Pierre SOLON reste membre de la Commission Aménagement de l'Espace.

La composition des sept commissions de la Communauté du Perche & Haut Vendômois s'établit donc comme suit :

#### **Développement Economique :**

Gilles VOLANT, Pierre BROUSSE, Sibylle DE BEAUDIGNIES, Emile THIOLAT, Danielle PÉRIN, Bernard PILLEFER, Sixtine LAMÉ, Joël VERDIER, Pierre SOLON

#### **Aménagement de l'Espace :**

Aurélien LEMOINE, Pierre SOLON, Rémi PENNAIS, Bernard PILLEFER, Laurent BOREL, Katia TOUZET, Patrick LAHOREAU

#### **Tourisme, Animation du Territoire et Communication :**

Membres : Dominique BRUNET, Evelyne GANDON, Pascal TRASSARD, Carole BARRAULT, Guy DESHAYES, Patrick LAHOREAU, Marylène GOUET, Nathalie VITRAS, Régine VASSAUX, Michel BEAUDOUX, Alexandra CASSANT, Katia TOUZET

#### **Protection et Mise en Valeur de l'Environnement :**

Membres : Laurent BOREL, Patrice COUTY, Carole EDY, Monique SORIA, Pierre BROUSSE, Rémi PENNAIS, Pascal TRASSARD, Gabrielle FAUDET-NELLENBACH, Aurélien LEMOINE, Patrick LAHOREAU, Marylène GOUET, Daniel ALAZARD, Joël VERDIER, Jean-Pierre COYAU, Philippe FLENNER

#### **Politique du Logement, du Cadre de Vie et Santé :**

Membres : Pierre BROUSSE, Christèle CAMUS, Alain BRUNET, Danielle PÉRIN, Andrée SAVIGNY, Natacha SERPIN, Gabrielle FAUDET-NELLENBACH, Marie-France ARNEAU, Michel BEAUDOUX, Christiane GOURDEL

#### **Actions Culturelles, Espaces Sportifs et de Loisirs :**

Membres : Daniel BARILLEAU, Dominique BRUNET, Séverine COIGNEAU, Bruno BRYCH, Gabrielle FAUDET-NELLENBACH, Marylène GOUET, Evelyne GANDON, Christiane GOURDEL, Philippe FLENNER

#### **Bâtiments, Services Techniques, Mutualisation :**

Membres : Pascal TRASSARD, Evelyne GANDON, Alain BRUNET, Emile THIOLAT, Carole BARRAULT, Gabrielle FAUDET-NELLENBACH, Daniel BARILLEAU

---

## **2021-DELIB-161 : CPHV**

### **Modification de la composition de la Commission d'Appel d'Offres**

Le Président propose aux membres du conseil communautaire, suite à la démission de Monsieur Pierre SOLON en qualité de 2<sup>ème</sup> Vice-Président, de renouveler la composition de la commission d'appel d'offres de la Communauté du Perche & Haut Vendômois.

Après avoir procédé au vote, à l'unanimité, le conseil communautaire élit Aurélien LEMOINE comme membre suppléant de la Commission d'Appel d'Offres.

La Commission d'Appel d'Offres est donc composée comme suit :

- 5 Membres titulaires :
  - Monique SORIA
  - Katia TOUZET
  - Bernard PILLEFER
  - Daniel BARILLEAU
  - Marcel DEFREMONT
  
- 5 Membres suppléants :
  - Daniel ALAZARD
  - Joël VERDIER
  - Christiane GOURDEL
  - Aurélien LEMOINE
  - Alain BRUNET

La commission d'appel d'offres est présidée par Alain BOURGEOIS, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendômois.

---

## **2021-DELIB-162 : Schéma de Cohérence Territoriale**

### **Nouveau délégué représentant de la CPHV**

Le Président informe les membres du conseil communautaire que suite à la démission de Monsieur Pierre SOLON en qualité de 2<sup>ème</sup> Vice-Président de la CPHV, celui-ci ne souhaite plus être délégué représentant de la CPHV au sein du conseil syndical du SCOT des Territoires du Grand Vendômois.

Après avoir procédé au vote, à l'unanimité, le conseil communautaire désigne Aurélien LEMOINE comme nouveau délégué représentant la CPHV au conseil syndical du SCOT des Territoires du Grand Vendômois.

Par conséquent, la liste des représentants de la CPHV à ce conseil syndical du SCOT s'établit comme suit :

Membres titulaires :

- Alain BOURGEOIS
- Aurélien LEMOINE
- Patrick LAHOREAU
- André ORTEGA
- Monique SORIA
- Jean MELIN

Membres suppléants :

- Bernard PILLEFER
- Guy DESHAYES
- Yves BELOEIL
- André LAISEMENT
- Joël VERDIER
- Régine VASSAUX

---

Le Président lève la séance à 21h30.